

Lu dans Le Télégramme : « À un moment où l'on met de l'argent public - et privé - dans les énergies renouvelables, il serait ridicule de se priver d'un équipement éprouvé et capable de produire de l'électricité pour l'équivalent de 2.000 personnes ».

Tel est l'argument de Jean-Yves Lagadec, conseiller général de Languieux pour sauver le barrage du Pont-Rolland, situé sur la commune de Morieux.

Construit en 1935, d'une puissance de 2,7 MW et propriété de l'État, ce barrage était exploité par EDF jusqu'en 2010. Aujourd'hui, il est condamné à la démolition. Une destination regrettable, selon Loïc Raoul. « Mais on ne peut pas promouvoir la production d'énergie renouvelable à n'importe quel coût ». De fait, le prix demandé par l'État est considéré comme trop élevé par le conseil général, qui demande à l'État de lui transférer cet équipement sous forme de don. Claudy Lebreton considère que tout espoir n'est pas perdu, affirmant que : « Le préfet est très ouvert sur le sujet ».

Le président du Conseil Général, regrettant « que l'on ne soit pas engagé plus tôt », (1) estime que les énergies renouvelables peuvent (2) également constituer une source de recettes annexes pour les collectivités locales.(3)

<http://www.letelegramme.fr/bretagne/barrage-du-pont-rolland-ridicule-de-s-en-priver-30-01-2015-10509449.php>

note OCE:

(1) un défaut de prospectives?

(2) « les énergies renouvelables peuvent »....produire de l'énergie. En soi, ce n'est déjà pas si mal?

(3) et en prime, elles abondent les recettes des Collectivités locales